Belgique – België
P.P.
6700 Arlon 1
BC 0488

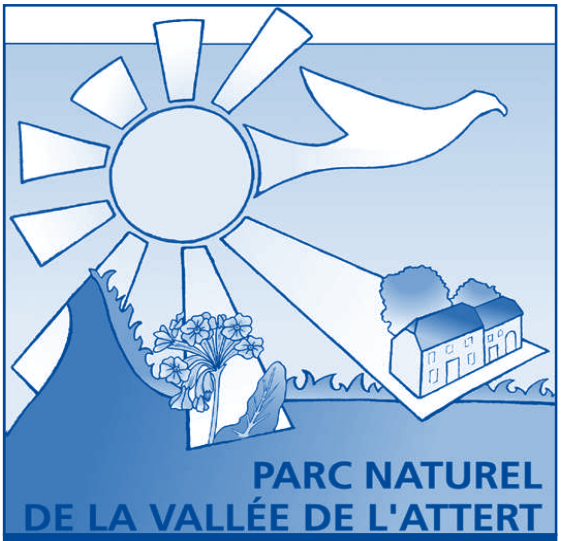

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

2 250 exemplaires

N°60

(4e trimestre 2012)

P 202053 – Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

1 Des alternatives aux plantes invasives

2 Agriculteur : Comment savoir si vos terres sont en Natura 2000 ?

3 Un pas de plus vers l'autonomie énergétique ?

4 Distribution d'arbres

4 Le coin des associations

4 Les bornes frontières

Lutte contre la Berce du Caucase

Inscription, réservation ou complément d'information ? 063/22 78 55

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Secrétariat : asbl "Au Pays de l'Attert"
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert
Tél : 063/22 78 55 Fax 063/22 16 98
parcnaturel@attert.be
www.aupaysdelattert.be

Rédaction & relecture : Sylvie Hubert, Kévin Mathu, Elisabeth Tonglet, Dominique Scheepers et Benoît Toussaint
Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique

Des alternatives aux plantes invasives

Nous vous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la problématique des plantes invasives. Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'un projet LIFE ALterIAS a été mis sur pied sur toute la Belgique afin de sensibiliser et de responsabiliser les différents acteurs du secteur horticole mais aussi les citoyens concernés.

Un **Code de conduite** a été développé en concertation avec le secteur ornemental. Les espèces y sont regroupées dans deux listes. La **liste de consensus** comprend 28 espèces dont le retrait du commerce et/ou des plantations a été approuvé à l'unanimité par les représentants des principales fédérations et associations du secteur ornemental, soit environ 50 % de l'ensemble des plantes invasives en Belgique. La plupart sont des espèces répandues ayant un impact négatif élevé sur la biodiversité, comme par exemple la Renouée du Japon, la Berce du Caucase, le Cerisier tardif, l'Hydrocotyle fausse-renoncule, etc. La 2e liste comprend des espèces dont l'impact est limité en Belgique ou bien des espèces qui peuvent devenir invasives uniquement dans certains milieux naturels bien particuliers.

Sur proposition de la Commission de gestion du parc naturel, la commune d'Attert a souscrit à ce code de conduite.

Vous aussi vous pouvez agir de manière responsable et limiter la dissémination des plantes invasives par des actions simples :

- Consulter la liste des plantes invasives avant tout achat ;
- Ne plus utiliser les espèces reprises dans la liste ;
- Choisir de préférence des plantes alternatives non invasives ;
- Ne pas jeter les déchets verts dans la nature, dans les cours d'eau ou dans les terrains vagues ;
- Partager vos connaissances sur les plantes invasives avec votre entourage

Le site internet www.alterias.be est très complet. Il présente toutes les plantes invasives avec une description et une photo pour chacune d'elles et il propose également des plantes indigènes alternatives.

Code de conduite

AlterIAS

Agriculteur : Comment savoir si vos terres sont en Natura 2000 ?

Outre le courrier reçu en mai 2011, il existe plusieurs façons de vérifier si vos terres sont en Natura 2000, soit en vous référant à votre déclaration de superficie (code N dans la colonne

3), soit en consultant l'Arrêté de désignation du site Natura 2000 concerné, soit en consultant une carte disponible dans votre commune au moment des enquêtes publiques ou sur les sites : http://biodiversite.wallonie.be/sites/natura2000/carto/ ou http://cartographie.wallonie.be. Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera en cette fin 2012, vous serez à nouveau contacté.

Que devez-vous respecter sur vos parcelles ?

- Adaptation de certaines pratiques de gestion agricole pour favoriser les habitats naturels et les espèces que l'on vise à protéger.
- Respecter un ensemble de « mesures de gestion ».
- Tenir compte des unités de gestion définies dans les prairies qui correspondent à une liste de mesures « particulières » à respecter.
- Ces actes de gestion sont soit interdits, soit soumis à autorisation ou soit soumis à notification.

Outre ces précautions à respecter, l'agriculteur continue de pratiquer son activité comme par le passé.

Quelles sont les indemnités et les subventions Natura 2000 ?

Attention ! Vous êtes tenu de respecter la législation Natura 2000 même si vous ne demandez pas les indemnités !

- Indemnités pour les agriculteurs enregistrés au SIGEC et avantages fiscaux pour les propriétaires.
- Une première indemnité de 100 €/ha de prairies permanentes est octroyée à partir de 2011 à tout agriculteur qui répond aux conditions d'éligibilité et qui en fait la demande.
- A partir de l'adoption des arrêtés de désignation propres à chaque site Natura 2000 (prévu en 2013), le montant de l'indemnité annuelle sera de 100 à 440 €/ha de prairies permanentes.
- La demande d'indemnités Natura 2000 se fait à travers la Déclaration de Superficie.
- Afin de restaurer certains milieux naturels, des budgets supplémentaires sont également accessibles.

De quels avantages fiscaux pouvez-vous bénéficier ?

Les propriétaires de terrains en Natura 2000 seront exonérés des droits de succession et exemptés de précompte immobilier.

Vous avez un doute par rapport à une action que vous aimeriez mener ?

Avant de poser un acte pour lequel vous avez un doute, n'hésitez pas à prendre contact avec

- Naturawal : 081/62 74 62 ou par mail info@naturawal.be
- le Département de la Nature et des Forêts (DNF) : 081/33 51 64

Ou rendez-vous sur le site :

http://www.naturawal.be

naturawal
Parlons Natura 2000

Wallonie

NATURA 2000

MAISON DE L'EAU

CONTRAT DE RIVIÈRE ATTERT FLUSSPARTNERSCHAFT

Un pas de plus vers l'autonomie énergétique ?

L'asbl « Au Pays de l'Attert » a introduit deux projets dans le cadre du 8e appel à projets du programme Interreg IVA et ceux-ci ont été sélectionnés.

Le premier projet a pour titre : « **VallEnergie – Atteindre l'autonomie énergétique de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise gérée par le local** ».

Le partenariat du projet, composé de trois associations (Au Pays de l'Attert, Reidener Energiatelier et D'millen) et de l'ULg Campus Arlon, va réaliser durant deux ans et demi les actions suivantes sur la zone transfrontalière de la Vallée de l'Attert :

- Action 1 : Analyse des productions et des consommations d'énergies de bâtiments communaux

Réseau de chaleur

- Action 2 : Comment réapproprier les énergies renouvelables potentielles et les économies d'énergie par les communautés locales ?
- Action 3 : Nouveaux concepts en énergies renouvelables
- Action 4 : Adaptation des règlements urbanistiques
- Action 5 : Mise en place d'une infrastructure scientifique et ludique pour répondre de façon professionnelle à la demande des multiples visiteurs
- Action 6 : Sensibilisations – conseils – promotion

Le deuxième projet s'intitule : **EcoBiogaz - La biométhanisation, passage obligé vers la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'indépendance énergétique de l'agriculture : est-elle une alternative économiquement rentable ?**

Le partenariat composé de l'asbl « Au Pays de l'Attert », de 5 centres de recherche et 5 installations répartis sur la Grande Région va collaborer afin de mener à bien les actions suivantes :

- Action 1 : Gestion économique et innovante
  - — Suivi des 5 installations au niveau économique
  - — Étude d'une installation de +/- 50 Kw adaptée aux fermes de la Grande Région
  - — Étude économique de la valorisation du biogaz
  - — Développement du nez électronique sur les installations
  - — Concours interrégional sur le concept innovant de valorisation de la chaleur ou sous-produits.

Nez électronique

- Action 2 : Nouvelles recherches en aval
  - — Analyse de la couverture des sols par les plantes intercalaires
  - — Analyse des effets du digestat sur la fertilisation
  - — Recherches sur la valorisation de la chaleur (séchage de foin), du CO_2 et de l'azote
  - — Étude de la valorisation des cendres de bois en combinaison avec le digestat
  - — Essais sur les techniques d'épandage pour limiter la volatilisation de l'ammoniaque
- Action 3 : Promotion des sous produits : digestat, chaleur, ammoniac et CO_2
- Action 4 : Diffusion et formation

Moteur de cogénération

Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet du coordinateur des projets : www.aupaysdelattert.be

Ces deux projets sont cofinancés par :

Wallonie — L'Union Européenne investit dans votre avenir. — Projet cofinancé par l'Union Européenne via le FEDER dans le cadre du programme INTERREG IV A — Saarland Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr — DG Deutschsprachige Gemeinschaft — Syndicat Intercommunal "De Réidener Kanton"

Le coin des associations

Syndicat d'initiative du Val d'Attert

Les jeudis après-midi et les dimanches matin : marche +/- 8 km. Retrouvez les différents lieux de départ : www.aupaysdelattert.be/pdf/MARCHES 4T2012.pdf

jules.coibion@skynet.be - 063/23 62 88

Club de Tennis du Table du Val d'Attert

Samedi 24/11 : représentation théâtrale "Scen'impossible de se décider" à la salle l'Aurore (183, rue du Marquisat à Thiaumont). 10 € sur place / 8 € en prévente (gratuit pour les moins de 10 ans).

cttattert@gmail.com - 0487 46 90 33

Cercle Saints Côme et Damien - Metzert

Samedi 15/12 : marché gourmand de Noël

isamath239@hotmail.com
www.metzert.com

Croix-Rouge section d'Attert

Lundi 17/12 de 15 à 20 h et mardi 18/12 de 16 à 20 h à Attert : collectes de sang à la salle du Cothurne

Mady Gaul-Dessoy 063/21 65 36

Le Tilleul - Heinstert

Vendredi 25/01 à 21h : concert à la Maison de village, de TMT, groupe de heavy blues, influences allant de Dr Feelgood, Give Buzz à Stevie Ray Vaughan en passant par Rory Gallagher et Gwin Ashton - 6 €

Serge Schmit : 063 22 27 90

Les bornes frontières

La 3e édition du livre de Jos Goergen sur les bornes frontières est diponible au prix de 32 € (+ frais d'envoi).
Plus d'info : 00352 691 629 350
info@bornesfrontieres.lu
www.bornesfrontieres.lu

Distribution d'arbres le samedi 24 novembre à partir de 10 h

Cette année, le parc naturel a étendu la gamme de plants disponibles. En effet, il y aura des **pommiers** et des **pruniers** mais aussi des **noisetiers** (Merveille de Bollweiler), des **cassissiers** et des **groseilliers rouges**.

Les pommiers demi-tiges seront distribués par deux afin de favoriser la fécondation. Nous avons choisi les variétés Président Roulin et Belle-fleur à large mouche qui sont toutes deux des variétés du groupe de floraison de moyenne saison. En voici quelques caractéristiques.

Président Roulin : très bon pollinisateur, peu sensible à la tavelure et à l'oïdium qui donne des grosses pommes jaunes fin septembre pour la compote, le jus et la table.

Belle-fleur à large mouche : aussi appelé Rambour d'hiver, très résistant au chancre et très rustique et qui donne des grosses pommes acidulées sucrées très bonnes pour la compote.

Nous aurons également des pruniers demi-tiges Altesse simple, la quetsche de chez nous ainsi que des mirabelliers de Nancy et des Reine-Claude crottées. Ces variétés sont autofertiles c.à.d. qu'elles sont capables de se féconder elles-mêmes et n'ont pas besoin d'une autre variété.

La distribution se fera, dans la limite des stocks disponibles, le **samedi 24 novembre à partir de 10 h au parking supérieur de la maison communale à Attert**.

Avec le soutien :

Wallonie

DGO 3

Bon pour
2 pommiers en échange de 5 €
OU
1 prunier ou 1 mirabellier ou 1 Reine-claude en échange de 3 €
Samedi 24 novembre 2012 à partir de 10 h
1 bon par personne et par famille.